

Hartmut LEPPIN, *Thukydides und die Verfassung der Polis. Ein Beitrag zur politischen Ideengeschichte des 5. Jahrhunderts v. Chr.*

Jean-Marie Hannick

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Hannick Jean-Marie. Hartmut LEPPIN, *Thukydides und die Verfassung der Polis. Ein Beitrag zur politischen Ideengeschichte des 5. Jahrhunderts v. Chr.* . In: L'antiquité classique, Tome 71, 2002. pp. 422-423;

[http://www.persee.fr/doc/antiq\\_0770-2817\\_2002\\_num\\_71\\_1\\_2500\\_t1\\_0422\\_0000\\_2](http://www.persee.fr/doc/antiq_0770-2817_2002_num_71_1_2500_t1_0422_0000_2)

---

Document généré le 25/01/2017

Le très riche volume d'hommage offert à M.H. Hansen témoigne par son importance même de la place que tient le dédicataire dans le développement de nos études ; la considérable bibliographie de ses œuvres commodément publiée le confirmerait s'il en était besoin. Quelques fleurs de poésie, dont un long chant du savant dédicataire lui-même, introduisent un volume auquel ont participé trente-cinq auteurs, les contributions de chacun étant de longueur et d'intérêt divers. Le volume contient deux parties, *The polis*, d'abord, étudiée pour son aspect physique puis comme communauté, sont rassemblées ensuite des analyses traitant de l'idéologie politique, des procédures (*practical politics*) et du droit athénien, *Politics in the polis*. Certains articles se veulent iconoclastes mais n'emportent pas la conviction, ainsi celui de Simon Hornblower qui voudrait faire de *La constitution d'Athènes* du Vieil oligarque un ouvrage du IV<sup>e</sup> siècle ou celui de Edward M. Harris déniait toute authenticité au discours *Sur la paix* d'Andocide. Plusieurs sont des notes brèves qui laissent parfois au lecteur le sentiment que certains sujets sont un peu particuliers, même ceux dont une belle érudition justifie qu'on les traite (« Juges de mains dans les cités hellénistiques », p. 421-429 par Ph. Gauthier) ou qui prolongent utilement des études anciennes en ouvrant de nouvelles perspectives (M. Gagarin, « The *basileus* in Athenian homicide law », p. 569-579). Retenons, parmi les contributions plus longues, celle de H.-J. Gherke, « *Ethnos, Phyle, Polis, Gemässig unorthodoxe Vermutungen* », p. 159-176) qui montre notamment comment l'on doit admettre que le système des tribus dans chaque cité ne tient pas à une quelconque nature des hommes mais se trouve être un artefact procuré par la société politique ; celle de V. Gabrielsen (« The synoikised *polis* of Rhodos », p. 177-205) qui voit la première cité de Rhodes comme un État fédéral ; la mise au point de M. Piérart (« Argos. Une autre démocratie », p. 297-314) sur le système argien qui fournissait aux moins fortunés d'entre les citoyens des terres pour assurer leur subsistance. Sur ce dernier point, on ne comprend pas bien ce qu'il veut signifier quand il parle d'une « relative stabilité du régime démocratique » alors qu'il a conscience que dans une république qui serait « moins modérée qu'on ne l'a parfois pensé » toute une classe sociale fut anéantie lors de la révolution des années 370 par une « violence qui permet de supposer bien des rancœurs avalées ». Citons encore la contribution de M. B. Richardson (« The location of inscribed laws in fourth-century Athens, *IG II<sup>2</sup> 244, on rebuilding the walls of Peiraeus* », p. 600-615) qui continue de penser et de montrer que les inscriptions étaient faites pour être lues là où il fallait qu'elles le fussent. Ce volume s'intègre bien à la série des travaux du centre d'études de Copenhague et doit être connu.

Jean-Marie BERTRAND

Hartmut LEPPIN, *Thukydides und die Verfassung der Polis. Ein Beitrag zur politischen Ideengeschichte des 5. Jahrhunderts v. Chr.* Berlin, Akademie Verlag, 1999. 1 vol. 17,5 x 24,5 cm, 253 p. (KLIO BEIHEFTE. Neue Folge, 1). Prix : 57,28 €. ISBN 3-05-003458-0.

Tous les lecteurs de Thucydide savent combien l'historien est discret sur ses opinions politiques. À part quelques lignes à la fin du livre VIII (97, 2) où est bien visible son estime pour le régime des 5.000, rien ne nous est explicitement révélé de

ses sentiments sur le gouvernement des cités. Certains jugements, certaines appréciations apparaissent bien dans les discours qui émaillent son *Histoire* mais dans quelle mesure ces morceaux d'éloquence reflètent-ils les idées du narrateur ? Est-ce Thucydide ou Périclès qui s'exprime dans le célèbre *Epitaphios* du livre II ? M. Leppin ne s'est pas laissé rebuter par ces difficultés. Il s'est mis à la recherche de tout ce qui, dans l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse*, pourrait nous éclairer sur le problème posé, les résultats de son enquête étant rangés sous trois rubriques correspondant aux grands thèmes qui dominent la pensée politique de l'époque : 1. le débat sur les différents types de constitutions (monarchie, aristocratie, démocratie) ; 2. les rapports entre masse et élite au sein de la cité ; 3. la question des bonnes formes de gouvernement. Cela nous donne les titres des trois grands chapitres de l'ouvrage ; un quatrième fait office de conclusion mais – et cela me paraît moins pertinent – traite aussi sommairement de la situation politique d'Athènes après la guerre du Péloponnèse et des réactions que Thucydide aurait pu avoir à l'égard des institutions de la démocratie restaurée. Les conclusions auxquelles arrive l'auteur ne sont pas d'une fracassante originalité mais comment eût-il pu en être autrement ? Les rares données qu'on peut extraire de l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* ont déjà été analysées tant de fois ! M. Leppin nous montre un Thucydide refusant de prendre parti pour telle ou telle forme de gouvernement parce qu'il sait qu'aucun ne garantit la mise en œuvre d'une bonne politique ; un Thucydide qui voit lucidement les limites et les faiblesses de la nature humaine, que l'on appartienne à la masse ou à l'élite ; un penseur qui, finalement, serait plus proche de Solon que des sophistes. Mais si rien de tout cela n'est très neuf, cela a le mérite d'être présenté de façon très détaillée, très nuancée et d'être fondé sur des démonstrations qui me paraissent irréprochables à tous égards. M. Leppin analyse Thucydide avec beaucoup de rigueur ; il a tout lu sur le sujet et, plus largement, sur la pensée politique du V<sup>e</sup> siècle car le sous-titre n'est pas usurpé : à côté de Thucydide, apparaissent les figures du Pseudo-Xénophon, de Protagoras, d'Antiphon le Sophiste... Une très riche bibliographie (p. 209-228) et plusieurs index complètent un ouvrage qui inaugure très heureusement la nouvelle série des *Beihefte* de *Klio*.

Jean-Marie HANNICK

Virginia HUNTER & Jonathan EDMONDSON (Ed.), *Law and Social Status in Classical Athens*. Oxford, University Press, 2000. 1 vol. 14,5 x 22 cm, XIII-206 p. Prix : 35 £. ISBN 0-19-924011-6.

Rassemblant les contributions des huit intervenants au colloque tenu au printemps 1997 à l'Université canadienne d'York (Toronto), cet ouvrage a pour ambition, non pas d'étudier la législation athénienne de l'époque classique « *per se* », mais d'explorer les relations entre la loi et les statuts sociaux. En cela, la démarche s'inscrit dans la voie tracée dix ans plus tôt par Cartledge (P.A.), Millet (P.) et Todd (S.C) (éd.), dans un recueil intitulé *Nomos : Essays in Athenian Law, Politics and Society*. Nombre des contributeurs au présent ouvrage ont d'ailleurs, à leur manière, et parfois de façon originale (je pense à Edward Cohen, dans un article de *Symposion 1993*, à ne pas confondre avec David Cohen), montré à d'autres occasions tout le bénéfice qu'il y avait à retirer de l'étude des faits juridiques pour comprendre la société athénienne.